



COMMUNE
D'ETIAIS-RHUS
(95810)

Date de convocation :

11/06/2026

Date d'affichage :

11/06/2026

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTANTS : 15

OBJET :

Tarifs périscolaires :

**Augmentation des forfaits de
garderie**

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 34/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Christian SCHMUTZ, Carine ANNEQUIN, Angelo NORIS, adjoints au maire, Nadine LOIZEAU, Dominique LOIZEAU, Jean-Claude BILLAUD, Mickaël BLAYA, Emilie VALETTE, Laetitia DALLEMAGNE, Rodrigo TEIXEIRA GONCALVES, Inès ANNEQUIN, André LATOUR, Aurélie PAUBERT, conseillers municipaux,

Absente représentée : Pauline WEIZMANN pouvoir à Brahim MOHA

Le quorum est atteint.

M. Rodrigo TEIXEIRA GONCALVES a été désigné secrétaire de séance,

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs de forfait de garderie matin et soir et forfait soir n'ont pas été réévalués depuis plusieurs années.

La commission des affaires scolaires s'est réunie le 4 juin 2026 et propose d'augmenter le forfait soir de 100 € à 105 € et le forfait matin et soir de 140 € à 150 €

il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs pratiqués au niveau des forfaits,

Il rappelle que les autres tarifs restent inchangés.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement.

Considérant que les forfaits valent pour la période de vacances à vacances (soit environ 6 semaines d'école)

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE

Article 1 - A compter du 1er septembre 2026, les tarifs des forfaits de garderie sont modifiés comme suit :

Matin et soir : 150 € / enfant

Soir : 105 € / enfant

Article 2 - Les tarifs de garderie « à la carte » restent inchangés

Article 3 – Les tarifs de cantine restent inchangés soit 5 €/ jour et par enfant

Fait et délibéré à Epiais-Rhus, le 18 juin 2026

Le maire,
MOHA Brahim

Le secrétaire de séance,
TEIXEIRA GONCALVES Rodrigo

